ADEQUITY RÉFÉRENCE BEST TIMING

Fonds à formule à capital non garanti à l'échéance

- FCP de droit français, conforme aux normes européennes, agréé par l'AMF le 27/11/09
- Eligibilité : assurance-vie, compte titres et PEA

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'Adequity Référence Best Timing est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 11/03/14. Une sortie d'Adequity Référence Best Timing à une date différente du 11/03/14 (ou de l'une des dates de maturité anticipée de la formule suivantes : 09/03/12 ou 11/03/13) s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de demander le rachat de ses parts en dehors de la date prévue.

Adequity

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

ADEQUITY, une offre complète de solutions d'investissement dédiées aux gestionnaires de fortune.

Depuis sa création en 2001, Adequity décline une gamme de produits utilisant les techniques avancées de la gestion structurée. Adequity a pour ambition d'offrir en permanence aux spécialistes du patrimoine des solutions innovantes avec des horizons de placement, des cadres fiscaux et des objectifs de performance adaptés à tous les environnements de marché.

En constante expansion, la gamme Adequity s'enrichit régulièrement de nouvelles stratégies, apportant à chaque nouveau lancement des solutions qui répondent de manière concrète aux attentes de ses clients tout en étant adaptées aux enjeux du marché du moment.

Le dernier né de la gamme, **Adequity Référence Best Timing**, vise à offrir une réponse adaptée au contexte d'incertitude sur les marchés actions.

La période de commercialisation d'Adequity Référence Best Timing s'étend du 8 décembre 2009 au 1er mars 2010 inclus.

Zoom sur le mécanisme BEST TIMING

Le mécanisme Best Timing offre l'opportunité d'abaisser le seuil d'activation de la maturité anticipée de la formule si l'indice enregistre une baisse supérieure ou égale à 15% à l'issue de l'année 1. Il permet de plus de protéger, à l'issue des 4 ans, la Valeur Liquidative de Référence jusqu'à une baisse de l'indice de 45% par rapport à son niveau initial.

Le mécanisme Best Timing

A l'issue de la première année, on observe le niveau annuel constaté de l'indice DJ Euro Stoxx 50® par rapport à son niveau initial.

■ Si l'indice n'a pas baissé de plus de 15%

- Le seuil de déclenchement du mécanisme de maturité anticipée de la formule activable à l'issue de la 2ème ou 3ème année est égal au niveau initial de l'indice
- Au terme des 4 ans, la Valeur Liquidative de Référence est alors garantie si l'indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial

■ Si l'indice a baissé de plus de 15%

- Le seuil de déclenchement du mécanisme de maturité anticipée de la formule est abaissé. Il est activable à l'issue de la 2ème ou 3ème année si l'indice n'enregistre pas de baisse de plus de 15% par rapport à son niveau initial
- Au terme des 4 ans, la Valeur Liquidative de Référence est alors garantie si l'indice n'a pas baissé de plus de 45% par rapport à son niveau initial

Détails du mécanisme

Maturité anticipée de la formule automatique, activable dès la deuxième année

Adequity Référence Best Timing présente un mécanisme de maturité anticipée de la formule automatique sous certaines conditions.

A l'issue de l'année 2 et l'année 3, on observe le niveau annuel constaté de l'indice DJ Euro Stoxx 50® par rapport à son niveau initial. Si celui-ci est **supérieur ou égal au seuil de maturité anticipée (niveau initial de l'indice, ou baisse de moins de 15% (inclus) si le mécanisme Best Timing a été activé précédemment)**, la formule s'arrête.

La Valeur Liquidative à l'échéance de la formule est alors égale à :

La Valeur Liquidative de Référence
+
un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine

Année d'activation	Année 2	Année 3
Valeur liquidative à l'échéance de la formule	114%	121%
Taux de Rendement Annuel correspondant	6,8%	6,6%

La durée de la formule peut ainsi s'échelonner entre 2 et 4 ans.

Maturité de la formule au terme des 4 ans

A l'échéance de la formule à l'issue des 4 ans, si le mécanisme de maturité anticipée de la formule n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau annuel constaté de l'indice DJ Euro Stoxx 50® par rapport à son niveau initial.

■ Si l'indice a enregistré **une baisse de plus de 30%, ou de plus de 45% si le mécanisme Best Timing a été activé**, la Valeur Liquidative à l'échéance de la formule est alors égale à :

La valeur[1] finale de l'indice par rapport à son niveau initial

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice.

■ Sinon, si l'indice a enregistré **une baisse limitée à 30%, ou 45% si le mécanisme Best Timing a été activé**, la Valeur Liquidative à l'échéance de la formule est alors égale à :

La Valeur Liquidative de Référence

■ Sinon, si le niveau de l'indice est **supérieur ou égal à son niveau initial, ou si l'indice a enregistré une baisse dans la limite de 15% (inclus) en cas d'activation du mécanisme Best Timing**, la Valeur Liquidative à l'échéance de la formule est alors égale à :

La Valeur Liquidative de Référence
+
un gain de 28%, équivalent à un TRA de 6,4%

[1] La valeur finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50® à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Scénario défavorable : baisse continue de l'indice

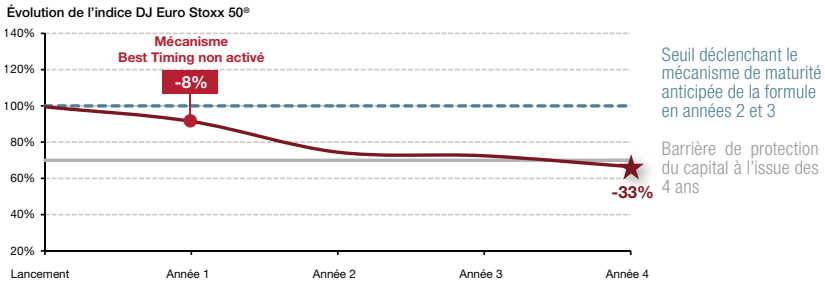

- A l'issue de l'année 1, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en baisse de 8% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme Best Timing n'est donc pas activé.
- A l'issue de l'année 4, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **en baisse de 33% par rapport à son niveau initial**. La Valeur Liquidative d'Adequity Référence Best Timing est alors égale à **67% de sa Valeur Liquidative de Référence.**
- **Ce qui équivaut à un Taux de Rendement Annuel de -9,5%.**
- **L'investisseur subit, dans ce cas, une perte en capital à l'échéance.**

Scénario médian 1 : forte baisse continue de l'indice

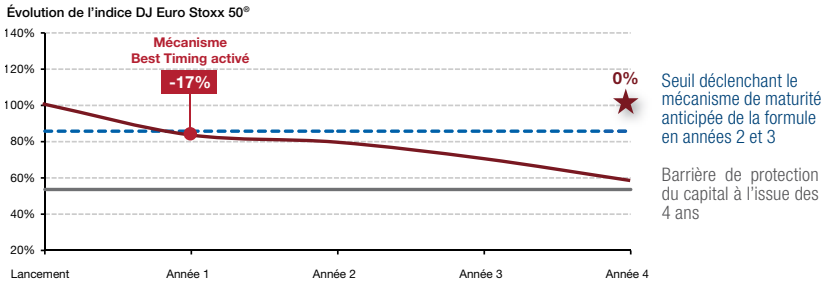

- A l'issue de l'année 1, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en baisse de 17% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme Best Timing est donc activé.
- A l'issue de l'année 4, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **en baisse de 42% par rapport à son niveau initial**. La Valeur Liquidative d'Adequity Référence Best Timing est alors égale à **100% de sa Valeur Liquidative de Référence.**
- **Ce qui équivaut à un Taux de Rendement Annuel de 0,0%.**

★ Performance d'Adequity Référence Best Timing

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Scénario médian 2 : baisse puis rebond de l'indice

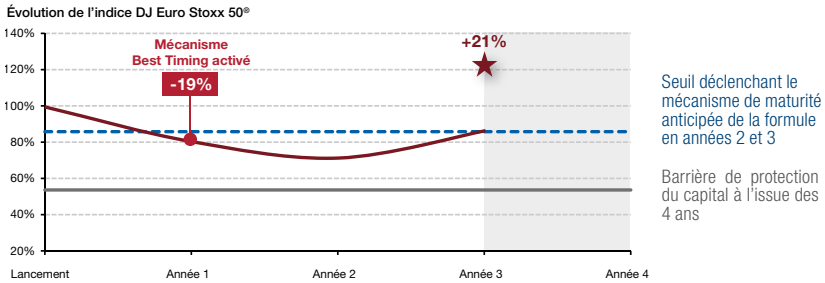

- A l'issue de l'année 1, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en baisse de 19% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme Best Timing est donc activé.
- A l'issue de l'année 3, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **en baisse de 13% par rapport à son niveau initial**. La formule s'arrête et la Valeur Liquidative d'Adequity Référence Best Timing est alors égale à **121% de sa Valeur Liquidative de Référence** (soit 100% de sa Valeur de Référence + un gain de 7% par année écoulée).
- **Ce qui équivaut à un Taux de Rendement Annuel de +6,6%.**

Scénario favorable : hausse de l'indice à court terme

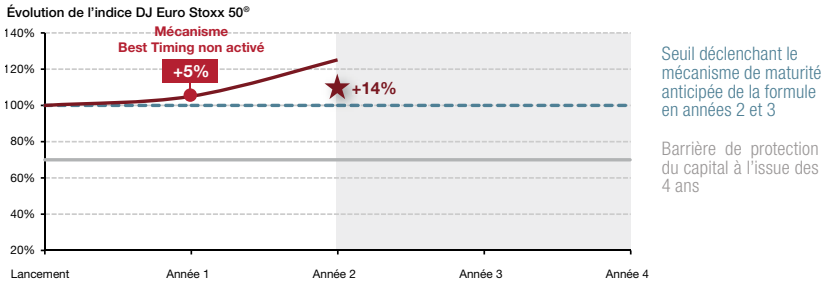

- A l'issue de l'année 1, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en hausse de 5% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme Best Timing n'est donc pas activé.
- A l'issue de l'année 2, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **en hausse de 25% par rapport à son niveau initial**. La formule s'arrête et la Valeur Liquidative d'Adequity Référence Best Timing est alors égale à **114% de sa Valeur Liquidative de Référence** (soit 100% de sa Valeur de Référence + un gain de 7% par année écoulée).
- **Ce qui équivaut à un Taux de Rendement Annuel de +6,8%.**

★ Performance d'Adequity Référence Best Timing

L'indice DJ Euro Stoxx 50® : l'indice de référence de la Zone Euro

L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone Euro.

Evolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®

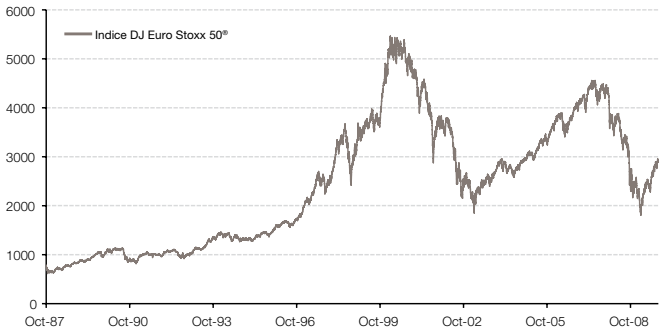

Source : Datastream du 23/10/87 au 23/10/09

Répartition sectorielle

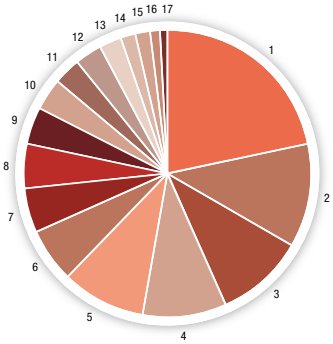

-1- Banque 21,9%
-2- Services 11,5%
-3- Télécommunications 9,9%
-4- Assurance 9,5%
-5- Pétrole & Gaz 9,4%
-6- Chimie 6,0%
-7- Biens et services industriels 5,1%
-8- Alimentation 5,0%
-9- Technologie 4,3%
-10- Santé 3,4%
-11- Biens d'équipement ménagers 3,2%
-12- Bâtiment et Matériaux de construction 3,1%
-13- Automobile 2,4%
-14- Média 1,7%
-15- Matériaux de base 1,5%
-16- Distribution 1,2%
-17- Services Financiers 0,7%

Source : Stoxx au 30 septembre 2009

Répartition géographique

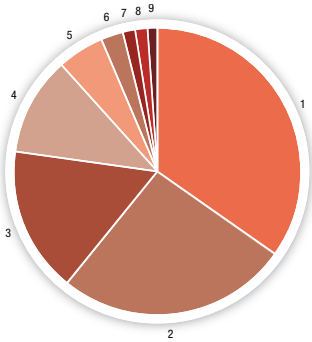

-1- France 34,9%
-2- Allemagne 26,2%
-3- Espagne 16,3%
-4- Italie 11,2%
-5- Pays-Bas 5,2%
-6- Finlande 2,4%
-7- Luxembourg 1,5%
-8- Belgique 1,4%
-9- Irelande 0,9%

Source : Stoxx au 30 septembre 2009

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Profil de risque

Risques de marché :
En dehors de la date de mise en jeu de la garantie (à la date de maturité effective), la valeur liquidative est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement. La valeur liquidative du FCP peut évoluer à la hausse comme à la baisse. La durée de la formule étant de 4 ans, les porteurs de parts du FCP doivent considérer leur investissement comme un investissement sur 4 ans et s'assurer que cette durée d'investissement convient à leur besoin et à leur position financière.

Risques de contrepartie :
Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le FCP est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme ne pourra pas dépasser 10% de l'actif net du FCP par contrepartie.

Risque de perte en capital :
Le capital investi n'est pas garanti. Le porteur est susceptible de perdre tout ou partie de son investissement initial.

Avantages

■ Un mécanisme de maturité anticipée de la formule est activé à l'issue de la 2ème ou de la 3ème année dès lors que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en hausse par rapport au seuil d'activation de la maturité anticipée, déterminé à l'issue de l'année 1. La Valeur Liquidative à l'échéance de la formule est alors égale à La Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine.

■ Le porteur peut bénéficier d'une baisse du seuil d'activation de la maturité anticipée : à l'issue de l'année 1, si l'indice DJ Euro Stoxx 50® a baissé de plus de 15% (inclus) par rapport à son niveau initial, le seuil d'activation du mécanisme de maturité anticipée de la formule est automatiquement abaissé ; au lieu d'être fixé à 0%, il est alors fixé à -15%.

■ Si le mécanisme de maturité anticipée de la formule n'a pas été activé précédemment :
- La Valeur Liquidative à l'échéance de la formule est égale à la Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain de 28%, soit un Taux de Rendement Annuel de 6,4% si, à l'échéance, la performance de l'indice est positive (ou négative jusqu'à -15% inclus, en cas d'activation du mécanisme Best Timing).
- La Valeur Liquidative à l'échéance de la formule est égale à la Valeur Liquidative de Référence, soit un Taux de Rendement Annuel de 0% si, à l'échéance, la performance de l'indice est négative mais n'a pas franchi à la baisse la Barrière de Protection du capital.

Inconvénients

■ Seuls les porteurs ayant souscrit avant le 01/03/10, et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective de la formule bénéficient de la formule du produit.

■ A l'échéance de la formule au terme des 4 ans, si le mécanisme de maturité anticipée de la formule n'a pas été activé précédemment, le porteur subira une perte en capital si l'indice enregistre une baisse de plus de 30%, ou de plus de 45% si le mécanisme Best Timing a été activé.

■ Le porteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de la formule qui peut varier de 2 à 4 ans.

■ Le Taux de Rendement Annuel maximum est plafonné à 6,8%. Le porteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice DJ Euro Stoxx 50® en raison du mécanisme de plafonnement.

■ Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

Principales caractéristiques financières

Forme juridique	FCP de droit français, non garanti en capital à l'échéance
Société de gestion	Lyxor International Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF, filiale à 100% du Groupe Société Générale
Dépositaire	Société Générale
Commercialisateur	Société Générale (sous la marque Adequity)
Devise	Euro
Date de création et durée d'existence prévue	FCP créé le 08/12/09 Durée d'existence prévue de la gestion de l'OPCVM : 8 ans, soit jusqu'au 01/03/2018 Durée d'existence prévue de la formule : 2, 3 ou 4 ans
Eligibilité	Assurance-vie, compte titres et PEA
Période de commercialisation	Entre le 08/12/09 et le 01/03/10, la valeur liquidative progressera régulièrement au taux de 2% pour atteindre 100 euros le 01/03/10
Date d'échéance	11/03/14
Valeur Liquidative de Référence	100 Euros le 01/03/10
Marché secondaire	Liquidité quotidienne, dans des conditions normales de marché
Frais de fonctionnement et de gestion	2,5% TTC par an maximum
Commission de souscription	4,5% maximum
Commission de rachat	Néant
Règlement/Livraison	Euroclear France
Sous-jacent	L'indice DJ Euro Stoxx 50®
Code ISIN	FR0010824375

INFORMATION IMPORTANTE
L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Lorsque le FCP décrit dans ce document (ci-après le «FCP») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), le FCP est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information.
Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur le FCP en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque que la Valeur Liquidative à l'échéance de la formule soit inférieure à la Valeur Liquidative de Référence.

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans le FCP, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du FCP du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Lyxor International Asset Management et Société Générale ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le FCP. Ce FCP peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisés à investir dans ce FCP. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats- Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis.

D'ici à l'échéance de la formule, la valeur liquidative du FCP pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts.

Le FCP bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du FCP est garanti par Société Générale, selon les termes prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale.

La Valeur Liquidative à l'échéance de la formule du FCP peut être inférieure à la Valeur Liquidative de Référence. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'Adequity Référence Best Timing est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 11/03/14. Une sortie d'Adequity Référence Best Timing à une date différente du 11/03/14 (ou à l'une des dates de maturité anticipée de la formule suivantes : 09/03/12 ou 11/03/13) s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de demander le rachat de ses parts en dehors de la date prévue.

La documentation relative au FCP prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le FCP de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du FCP.

La formule du FCP est de maturité 4 ans maximum. A l'échéance de la formule, le FCP sera transformé en OPCVM monétaire, après agrément de l'AMF et information des porteurs. Dans cette hypothèse, à partir de la date de transformation du FCP, le porteur aura la possibilité de conserver ses parts, qui seront alors placées à un taux proche du marché monétaire diminué des frais de gestion, ou de demander un rachat de ses parts sans frais. Une information sera envoyée aux porteurs de parts à cette occasion. Entre la date de maturité anticipée de la formule et le 1er mars 2018, la valeur liquidative du FCP progressera donc régulièrement selon un taux proche du marché monétaire diminué des frais de gestion. Durant cette période de placement monétaire, les porteurs auront également la possibilité de demander un rachat de leurs parts sans frais. A l'issue de la période monétaire, le FCP sera dissout, après agrément de l'AMF.

Le FCP fait l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers et conforme à la directive 2003/71/EC. Le prospectus ainsi que la traduction de son résumé en langue française sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article [212 – 28] de son règlement général. Le présent FCP a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 27/11/09 et fait l'objet d'un prospectus, disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), ou sur simple demande auprès de Lyxor Asset Management.

Une information complète sur les facteurs de risques inhérents à la souscription d'Adequity Référence Best Timing ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.

Réalisation : **NSL Studio** | www.nslstudio.com (091019) / Réf : (A) 709847 000783 Oct 09

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy
92987 Paris - La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par le CECEI

Adequity

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking